



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 059

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 20 avril 2022, le Règlement numéro 059, intitulé « *Règlement numéro 059 retirant le territoire de la Ville de L'Épiphanie de la compétence de la cour municipale de la Ville de L'Assomption et abrogeant le Règlement 406 autorisant une nouvelle entente concernant la cour municipale commune de la Ville de L'Assomption* ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 avril 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE